

### Traitement et allocations

Voici, pour votre gouverne, quelques exemples du traitement et des allocations que vous pourriez toucher comme FS-1 ou FS-2 affecté à l'étranger en septembre 1990.

Employé célibataire, première affectation à Bonn, FS-1:

	(\$ CAN)
Traitement annuel	33 309 par an
Prime de service à l'extérieur	3 446 par an
Indemnité de vie chère*	<u>5 495</u> par an
	42 250 par an

Employé marié, ayant un enfant, première affectation à Kigali, FS-1:

Traitement annuel	33 309 par an
Prime de service à l'extérieur	5 816 par an
Indemnité de vie chère*	4 579 par an
Indemnité différentielle de mission	<u>8 187</u> par an
	51 891 par an

Célibataire récemment promu FS-2, ayant déjà 72 mois de service à l'étranger, affecté à Budapest:

Traitement annuel	44 350 par an
Prime de service à l'extérieur	6 893 par an
Indemnité différentielle de mission	<u>2 730</u> par an
	53 973 par an

Employé marié, ayant un enfant ou plus, FS-2 principal, ayant déjà 169 mois de service à l'étranger, est à Manille, suivant directement une affectation au Guatemala (indemnité différentielle de mission majorée de 50 % pour affectation d'une mission difficile à une autre mission difficile).

Traitement annuel	63 325 par an
Prime de service à l'extérieur	16 558 par an
Indemnité différentielle de mission	5 457 par an
majoration de 50 %	<u>2 728</u> par an
	88 068 par an

\* L'indemnité de vie chère est établie en comparaison avec le coût de la vie à Ottawa.